

# Céréales et oléoprotéagineux - Aide à la production

Soutenir la production de céréales en adéquation avec les besoins du marché local.

## Modalités de l'aide

Bonification de prix versée au producteur selon le type de culture.

**Yannick FULCHIRON**

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 [contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc)

## Pièces justificatives à fournir

- [Déclaration de semis d'une parcelle céréales - PS - 2024.docx](#) (54.72 Ko)

ou

- [Déclaration de semis d'une parcelle céréales - PN - 2024.docx](#) (54.7 Ko)
- [Certificat de livraison céréales -producteur & ORS 2024.docx](#) (54.01 Ko)
- RIB

## Conditions à remplir

- Être inscrit au Registre de l'Agriculture
- Être adhérent d'un Organisme de Réception et de Stockage (ORS)
- Ne sont éligibles que les producteurs issues de parcelles ayant fait l'objet d'une déclaration de semis.

Date limite de reception : 12 décembre 2025